

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le 5 février 2019, à 19 heures, au 1216, rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires, Karyne Brossard, Mélanie Demers, Philippe Guénette, Alain Langlois, Gaétan Marcil, Jean-François Meilleur, Veronique Morel, Hélène Roberge, Béatrice Ronvaux, Sylvette Russac-David, Ronald Tremblay, ainsi que Normand Boisclair, Isabel Godard, Sylvie Gorgeon et représentants du Comité de parents.

ABSENCES NOTIFIÉES : madame Valérie La Madeleine et monsieur Jean-François Lortie, représentant du Comité de parents.

Assistent également à cette séance : mesdames et messieurs, Luc Lapointe, directeur général, Linda Fortin, directrice générale adjointe, Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe, Patrick Mendes, directeur général adjoint, Iris Montini, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Nathalie Avon, directrice du Service des ressources humaines, Annie De Noury, directrice du Service des ressources éducatives, Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques et Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Hélène Roberge, présidente, fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 19 heures.

2. ASSERMENTATION ET DÉCLARATION DE DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS DE DEUX NOUVELLES COMMISSAIRES

Conformément à l'article 145 de la *Loi sur l'instruction publique*, madame Catherine Houpert, secrétaire générale, mandatée par le directeur général, a reçu le serment de madame Karyne Brossard commissaire représentant la circonscription numéro 11 (une partie de Boucherville) et de madame Sylvette Russac-David commissaire représentant la circonscription numéro 8 (Saint-Bruno-de-Montarville), lors de la séance de travail du 29 janvier 2019. Ces deux commissaires ont été nommées par le Conseil des commissaires lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2018. Les déclarations d'assermentation sont déposées à l'annexe ACC-003-02-19. Toutes deux ont par ailleurs rempli et remis à la secrétaire générale leur déclaration de dénonciation d'intérêts.

3. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-057-02-19

Il est proposé par monsieur Philippe Guénette d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Assermentation et déclaration de dénonciation d'intérêts de deux nouvelles commissaires
3. Revue et adoption de l'ordre du jour
4. Revue et approbation des procès-verbaux du 4 décembre 2019 et du 18 décembre 2019
5. Affaires en cours
 - 5.1. Suivi à la dernière séance
6. Parole au public
 - 6.1. Présentation à la population du Rapport annuel 2017-2018 de la Commission scolaire des Patriotes
7. Points de décision
 - Service du secrétariat général et des communications
 - 7.1. Mandats et composition des comités internes

- 7.2. Nomination des membres des comités internes
 - 7.2.1. Comité de gouvernance et d'éthique
 - 7.2.2. Comité de vérification
 - 7.2.3. Comité des ressources humaines
 - 7.2.4. Comité consultatif de transport
 - 7.2.5. Comité permanent d'étude des demandes de révision d'une décision

Service des ressources éducatives

- 7.3. Offre de services en classes d'enseignement spécialisé aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage 2019-2020 / Adoption

Service de l'organisation scolaire

- 7.4. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 / Liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2019-2020 / Actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2019-2020 / Autorisation de consultation

Service des ressources financières

- 7.5. Approbation de l'état des taxes scolaires dues

Service des ressources humaines

- 7.6. Ententes locales pour le personnel enseignant et de soutien / Mandat de négociation

- 8. Points d'information (néant)

- 9. Affaires diverses

- 10. Protecteur de l'élève / Avis

- 10.1. Rapport annuel 2017-2018 présenté par madame Sofia Jabrane, Protectrice de l'élève

- 11. Parole au public

- 12. Rapport de la présidente

- 13. Parole aux membres du Conseil

- 13.1. Parole aux commissaires-parents

- 13.2. Parole aux autres commissaires

- 14. Levée de la séance

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

- C-058-02-19** Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2018, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- C-059-02-19** Il est proposé par madame Béatrice Ronvaux d'approuver le procès-verbal de la séance en ajournement du 18 décembre 2019, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. AFFAIRES EN COURS

5.1 Suivi à la dernière séance

Néant

6. PAROLE AU PUBLIC

6.1 Présentation à la population du Rapport annuel 2017-2018 de la Commission scolaire des Patriotes

Madame Hélène Roberge présente le rapport annuel 2017-2018 de la Commission scolaire des Patriotes. Celui-ci est disponible sur le site Web à l'onglet Publications.

Par la suite, Madame Hélène Roberge explique la procédure et invite ceux qui le désirent à prendre la parole.

Le parent d'un élève domicilié à Saint-Bruno-de-Montarville demande si la Commission scolaire envisage d'ouvrir d'autres projets particuliers de pédagogie alternative, semblables à celui mis sur pied à l'école primaire Le Rucher à Sainte-Julie. Il souhaite aussi savoir si les parents doivent présenter une demande en ce sens auprès de la commission scolaire ou auprès d'une école.

Madame Hélène Roberge indique qu'une telle demande pourrait être présentée à une école, mais que pour le moment, les écoles primaires de la Commission scolaire des Patriotes manquent d'espace, ce qui rendrait difficile l'ajout d'un tel projet au sein d'une école existante.

Mesdames et messieurs commissaires conviennent de traiter d'abord le point 10.1 et de poursuivre ensuite avec les autres points à l'ordre du jour.

10. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / AVIS

10.1 Rapport annuel 2017-2018 présenté par madame Sofia Jabrane, Protectrice de l'élève

Le rapport annuel 2017-2018 est présenté par madame Sofia Jabrane, Protectrice de l'élève. Ce rapport est joint au rapport annuel 2017-2018 de la Commission scolaire des Patriotes à son annexe 2. Il est disponible sur le site Web de la commission scolaire.

Madame Sofia Jabrane reçoit les commentaires et répond aux questions de mesdames et messieurs les commissaires.

7. POINTS DE DÉCISION

Service du secrétariat général et des communications

7.1 Mandats et composition des comités internes

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce dossier.

Considérant que la *Loi sur l'instruction publique*, le *Règlement sur le transport des élèves* et la *Politique relative à la révision d'une décision touchant un élève* prévoient que le Conseil des commissaires doit instituer certains comités;

Considérant que le Conseil des commissaires souhaite par ailleurs maintenir un Comité permanent d'étude des demandes de révision d'une décision;

Considérant qu'il est nécessaire de déterminer le nombre de membres de chacun de ces comités et la durée de leur mandat, lorsque cela n'est pas prévu par une loi, un règlement ou une politique;

Considérant que les membres du Conseil des commissaires souhaitent qu'un commissaire représentant le Comité de parents soit membre de chacun des comités, à l'exception du Comité consultatif de transport, puisque ce dernier compte déjà un représentant du Comité de parents parmi ses membres;

C-060-02-19

Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay :

D'instituer les comités suivants, lorsque leur existence n'est pas prévue par une loi, un règlement ou une politique, avec le nombre de membres suivants et les mandats suivants;

Que la durée du mandat des membres de chacun des comités soit de deux ans, ou jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par de nouvelles nominations effectuées par le Conseil des commissaires :

Comité de gouvernance et d'éthique

Il a pour mandats additionnels à ceux prévus à la *Loi sur l'instruction publique* de s'assurer du suivi du Plan d'engagement vers la réussite, de la formation des nouveaux commissaires, de la formation continue de l'ensemble des membres du

Conseil des commissaires ainsi que de la réalisation du bilan annuel des travaux du Conseil des commissaires et des suivis en lien avec celui-ci.

Il est composé de cinq membres, dont la présidente.

Comité de vérification

Il est composé des mêmes membres que le Comité exécutif.

Comité des ressources humaines

Il est composé de cinq membres, dont la présidente et le vice-président, ainsi que de deux substituts, dont un commissaire représentant le Comité de parents.

Il a pour mandats additionnels à ceux prévus à la *Loi sur l'instruction publique* de présenter une recommandation au Conseil des commissaires au début de chaque année scolaire au sujet des attentes signifiées au directeur général et au sujet de son évaluation à la fin de chaque année scolaire.

Il a aussi pour mandat additionnel, au besoin, de déléguer trois de ses membres afin de procéder aux entrevues de sélection pour les postes de directrice générale ou directeur général, de directrice générale adjointe ou directeur général adjoint et de directrice ou directeur de service.

Comité permanent d'étude des demandes de révision d'une décision (Comité de révision)

Il est composé de trois commissaires élus (dont un responsable), de cinq commissaires élus substituts (dont un responsable substitut), d'un commissaire-parent, d'un commissaire-parent substitut et d'un membre de la direction générale (désigné par le directeur général, selon le cas à l'étude).

Il a pour mandat d'étudier les demandes de révision, d'entendre les parties en cause et de présenter au Conseil des commissaires un rapport de ses observations et, s'il l'estime opportun, de présenter ses recommandations, conformément à la *Politique relative à la révision d'une décision touchant un élève*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7.2 Nomination des membres des comités internes

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce dossier. Elle explique les règles prévues aux *Règles de procédure pour les assemblées du Conseil des Commissaires*, afin de procéder à l'élection des membres des comités. Cette élection se fait un comité à la fois, tous les sièges d'un même comité étant en élection à la fois. Si le nombre de candidats excède le nombre de postes, un scrutin secret se tient. Pour être déclaré élu, un candidat doit obtenir la majorité des voix exprimées.

Nomination de deux scrutateurs

C-061-02-19 Monsieur Alain Langlois propose que madame Ondine Gazzé et monsieur Pierre Girard agissent comme scrutateurs.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Comité de gouvernance et d'éthique

Mise en candidature et clôture de la période de mise en candidature

C-062-02-19 Monsieur Normand Boisclair, commissaire-parent, propose sa candidature.

Monsieur Alain Langlois propose sa candidature.

Monsieur Jean-François Meilleur propose sa candidature.

Monsieur Philippe Guénette propose sa candidature.

Il n'y a pas d'autre proposition de candidature.

C-063-02-19 Madame Hélène Roberge propose la clôture de la période de mise en candidature.
La proposition est adoptée à l'unanimité.
Le nombre de candidats étant le même que le nombre de postes à pouvoir, madame Hélène Roberge déclare tous les candidats élus.

Comité des ressources humaines

Mise en candidature et clôture de la période de mise en candidature

C-064-02-19 Madame Isabel Godard, commissaire-parent, propose sa candidature.
Monsieur Ronald Tremblay propose sa candidature.
Madame Karyne Brossard propose sa candidature.
Madame Sylvie Gorgeon propose sa candidature à titre de commissaire-parent substitut.
Madame Béatrice Ronvaux propose sa candidature comme substitut.
Il n'y a pas d'autre proposition de candidature.

C-065-02-19 Madame Hélène Roberge propose la clôture de la période de mise en candidature.
La proposition est adoptée à l'unanimité.
Le nombre de candidats étant le même que le nombre de postes à pouvoir, madame Hélène Roberge déclare tous les candidats élus.

Comité consultatif de transport

Mise en candidature et clôture de la période de mise en candidature

C-066-02-19 Monsieur Alain Langlois propose sa candidature.
Monsieur Gaétan Marcil propose sa candidature.
Il n'y a pas d'autre proposition de candidature.

C-067-02-19 Madame Hélène Roberge propose la clôture de la période de mise en candidature.
La proposition est adoptée à l'unanimité.
Le nombre de candidats étant le même que le nombre de postes à pouvoir, madame Hélène Roberge déclare tous les candidats élus.

Comité permanent d'étude des demandes de révision de décision

Mise en candidature et clôture de la période de mise en candidature

C-068-02-19 Madame Isabelle Godard propose Mme Sylvie Gorgeon à titre de commissaire-parent.
Monsieur Boisclair propose monsieur Jean-François Lortie à titre de commissaire-parent substitut.
Monsieur Alain Langlois propose la candidature de madame Valérie La Madeleine à titre de responsable du comité.
Madame Karyne Brossard propose sa candidature à titre de responsable substitut.
Madame Mélanie Demers propose sa candidature comme membre régulier.
Madame Béatrice Ronvaux propose sa candidature comme membre régulier.
Madame Véronique Morel propose sa candidature comme substitut.
Monsieur Ronald Tremblay propose sa candidature comme substitut.

Monsieur Philippe Guénette propose sa candidature comme substitut.

Madame Sylvette Russac-David propose sa candidature comme substitut.

Il n'y a pas d'autre proposition de candidature.

C-069-02-19 Madame Hélène Roberge propose la clôture de la période de mise en candidature.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

Acceptation ou refus de mise en candidature

Sur appel de la présidente, madame Sylvie Gorgeon accepte sa mise en candidature. Madame Valérie La Madeleine et monsieur Jean-François Lortie ont préalablement informé madame la présidente de leur désir que leur candidature soit présentée.

Le nombre de candidats étant le même que le nombre de postes à pouvoir, madame Hélène Roberge déclare tous les candidats élus.

Nominations

Considérant la structure de comités adoptée par le Conseil des commissaires par la résolution numéro CC-060-02-19;

C-070-02-19 Il est proposé par madame Veronique Morel :

De désigner les commissaires suivants afin de faire partie de ces comités :

7.2.1 Comité de gouvernance et d'éthique

- Hélène Roberge, présidente
- Alain Langlois
- Philippe Guénette
- Jean-François Meilleur
- Normand Boisclair, commissaire-parent

7.2.2 Comité de vérification

Conformément à la résolution numéro C-060-02-19, ses membres sont les mêmes que ceux du Comité exécutif, lesquels ont été désignés par les membres du Conseil des commissaires par la résolution numéro C-045-12-18 lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2018.

7.2.3 Comité des ressources humaines

- Hélène Roberge, présidente
- Alain Langlois, vice-président
- Isabel Godard, commissaire-parent
- Karyne Brossard
- Ronald Tremblay
- Béatrice Ronvaux, substitut
- Sylvie Gorgeon, commissaire-parent substitut

7.2.4 Comité consultatif de transport

- Alain Langlois
- Gaétan Marcil

7.2.5 Comité permanent d'étude des demandes de révision d'une décision

- Valérie La Madeleine, responsable

- Mélanie Demers
- Béatrice Ronvaux
- Sylvie Gorgeon, commissaire-parent
- Karyne Brossard, responsable substitut
- Philippe Guénette, substitut
- Veronique Morel, substitut
- Sylvette Russac-David, substitut
- Ronald Tremblay, substitut
- Jean-François Lortie, commissaire-parent substitut

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources éducatives

7.3 Offre de services en classes d'enseignement spécialisé aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage 2019-2020 / Adoption

Madame Annie De Noury, directrice du Service des ressources éducatives, présente ce dossier.

Considérant les consultations menées auprès des différentes instances entre le 7 novembre et le 21 décembre 2018;

Considérant les avis des instances ayant répondu à la consultation concernant l'offre de services en classes d'enseignement spécialisé aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

Considérant l'évolution du nombre d'élèves ayant des besoins particuliers;

Considérant que l'offre de services est réajustée annuellement;

Considérant que l'offre de services s'appuie sur la *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage*;

Considérant l'étude réalisée en séance de travail le 29 janvier 2019;

C-071-02-19

Il est proposé par madame Veronique Morel :

D'adopter l'offre de services en classes d'enseignement spécialisé aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage 2019-2020.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service de l'organisation scolaire

7.4 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 / Liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2019-2020 / Actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2019-2020 / Autorisation de consultation

Madame Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, présente ce dossier.

Considérant la prescription faite par la *Loi sur l'instruction publique* à l'effet d'établir annuellement un plan triennal de répartition et de destination des immeubles ainsi que la liste et les actes d'établissement des écoles et des centres;

Considérant qu'en vertu des articles 79 et 101 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement doit être consulté lorsqu'il y a modification ou révocation de l'acte d'établissement d'une école ou d'un centre;

Considérant qu'en vertu de l'article 193 paragraphe 2 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de parents doit être consulté sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire, la liste des écoles et des centres et les actes d'établissement;

Considérant qu'en vertu de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le territoire de la commission scolaire doit être consultée sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire;

C-072-02-19 Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay :

D'autoriser la tenue d'une consultation sur le Projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années scolaires 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, le Projet de liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2019-2020 et le Projet d'actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2019-2020, conformément aux documents déposés à l'annexe ACC-004-02-19.

Le retour de la consultation est fixé au 15 mars 2019.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources financières

7.5 Approbation de l'état des taxes scolaires dues

Monsieur Gaétan Marcil se retire de la séance pour ce point.

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier.

Considérant que l'article 339 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le directeur général prépare un état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires;

Considérant que, selon l'article 340 de la *Loi sur l'instruction publique*, cet état doit être soumis au Conseil des commissaires pour approbation;

Considérant que les dispositions du *Code municipal* du Québec (articles 1022 et suivants), de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19, articles 511 et suivants) et l'article 341 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoient que les informations contenues dans cet état peuvent être transmises aux organismes concernés aux fins de la vente des immeubles;

Considérant que certains contribuables n'ont pas acquitté en totalité leurs comptes de taxe scolaire et que les démarches de perception entreprises par la commission scolaire sont demeurées infructueuses;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes transmettra aux municipalités, villes ou municipalités régionales de comté uniquement les informations des immeubles pouvant faire l'objet d'une vente dans leurs territoires respectifs;

Considérant l'étude du dossier en séance de travail le 29 janvier 2019;

C-073-02-19 Il est proposé par monsieur Normand Boisclair :

Que l'état en date du 22 janvier 2019 des taxes scolaires dues sur des immeubles susceptibles d'être mis en vente pour défaut de paiement de la taxe scolaire soit approuvé tel que déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Gaétan Marcil réintègre la séance.

Service des ressources humaines

7.6 Ententes locales pour le personnel enseignant et de soutien / Mandat de négociation

Madame Nathalie Avon, directrice du Service des ressources humaines, présente ce dossier.

7.6.1 Négociations locales / personnel enseignant

Considérant l'étude du dossier au Comité des ressources humaines du Conseil des commissaires le 7 novembre 2018;

Considérant l'étude du dossier en séance de travail du Conseil des commissaires le 27 novembre 2018;

Considérant la présentation du dossier au Comité consultatif de gestion le 12 décembre 2018;

Considérant la volonté de la Commission scolaire des Patriotes de renégocier l'Entente locale et les arrangements locaux du personnel enseignant;

Considérant la volonté du Syndicat de Champlain de renégocier l'Entente locale et les arrangements locaux du personnel enseignant;

Considérant que les parties débiteront les négociations locales au début de l'année scolaire 2019-2020;

Considérant la nécessité de négocier au préalable un protocole de négociation avec la partie syndicale avant d'amorcer la négociation;

Considérant la nécessité de former un Comité patronal de négociation dont la composition et les membres seront désignés par le directeur général;

Considérant la nécessité de former un Comité consultatif de négociation pour soutenir au besoin le comité patronal de négociation. Ce comité pourra être appelé à être consulté sur certains enjeux de négociation;

Considérant que le succès d'une négociation repose sur le respect de la confidentialité au sein des membres de la partie patronale;

C-074-02-19 Il est proposé par madame Mélanie Demers :

De mandater le directeur général pour qu'il détermine la composition du Comité patronal de négociation et en nomme les membres;

De mandater le Comité patronal de négociation pour négocier le protocole de fonctionnement entre les parties concernant le déroulement de la négociation locale préalable à la négociation de l'Entente locale et les arrangements locaux pour le personnel enseignant;

De mandater le directeur général pour qu'il autorise le protocole de fonctionnement qui aura fait l'objet d'une entente de principe avec la partie syndicale;

De mandater le directeur général pour qu'il détermine la composition du Comité consultatif de négociation et en nomme les membres;

D'accorder un mandat de négociation de nature générale visant à permettre au Comité de négociation, sous la gouverne du directeur général et avec les avis et le soutien du Comité consultatif de négociation, de faire les travaux et de renégocier l'Entente locale et les arrangements locaux pour le personnel enseignant;

De mandater le directeur général pour qu'il fasse rapport à la présidente et au vice-président de la Commission scolaire des Patriotes du déroulement de la négociation, et ce, étant entendu qu'aux termes de la négociation, l'entente de principe devra faire l'objet d'une adoption par le Conseil des Commissaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7.6.2 Négociations locales / personnel de soutien

Considérant l'étude du dossier au Comité des ressources humaines du Conseil des commissaires le 7 novembre 2018;

Considérant l'étude du dossier en séance de travail du Conseil des commissaires le 27 novembre 2018;

Considérant la présentation du dossier au Comité consultatif de gestion le 12 décembre 2018;

Considérant la volonté de la Commission scolaire des Patriotes de renégocier l'Entente locale et les arrangements locaux du personnel de soutien;

Considérant la volonté du Syndicat de Champlain de renégocier l'Entente locale et les arrangements locaux du personnel de soutien;

Considérant que les parties débuteront les négociations locales au début de l'année scolaire 2019-2020;

Considérant la nécessité de négocier au préalable un protocole de négociation avec la partie syndicale avant d'amorcer la négociation;

Considérant la nécessité de former un Comité patronal de négociation dont la composition et les membres seront désignés par le directeur général;

Considérant la nécessité de former un Comité consultatif de négociation pour soutenir au besoin le comité patronal de négociation. Ce comité pourra être appelé à être consulté sur certains enjeux de négociation;

Considérant que le succès d'une négociation repose sur le respect de la confidentialité au sein des membres de la partie patronale;

C-075-02-19 Il est proposé par madame Béatrice Ronvaux :

De mandater le directeur général pour qu'il détermine la composition du Comité patronal de négociation et en nomme les membres;

De mandater le Comité patronal de négociation pour négocier le protocole de fonctionnement entre les parties concernant le déroulement de la négociation préalable à la négociation de l'Entente locale et les arrangements locaux pour le personnel de soutien;

De mandater le directeur général pour qu'il autorise le protocole de négociation qui aura fait l'objet d'une entente de principe avec la partie syndicale;

De mandater le directeur général pour qu'il détermine la composition du Comité consultatif de négociation et en nomme les membres;

D'accorder un mandat de négociation de nature générale visant à permettre au Comité de négociation, sous la gouverne du directeur général et avec les avis et le soutien du Comité consultatif de négociation, de faire les travaux et de renégocier l'Entente locale et les arrangements locaux pour le personnel de soutien;

De mandater le directeur général pour qu'il fasse rapport à la présidente et au vice-président de la Commission scolaire des Patriotes du déroulement de la négociation, et ce, étant entendu qu'aux termes de la négociation, l'entente de principe devra faire l'objet d'une adoption par le Conseil des Commissaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. POINTS D'INFORMATION

Néant

9. AFFAIRES DIVERSES

Néant

11. PAROLE AU PUBLIC

Une citoyenne de Mont-Saint-Hilaire, habitant près de la nouvelle école primaire en construction, demande s'il serait possible d'aménager la cour de cette école avec un autre matériau que l'asphalte.

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, indique qu'il est nécessaire d'avoir une partie de la cour d'école en asphalte afin d'avoir un espace accessible lors de la fonte des neiges ou à la suite de pluies abondantes. Par ailleurs, des échanges sont en cours avec la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour la plantation d'arbres. Madame Hélène Roberge précise que, lors de la construction de nouvelles écoles, le budget accordé ne permet pas d'aménager la cour d'école dès la première année, mais cela se fait habituellement lors des années subséquentes.

Une citoyenne demande si l'ajout de préscolaire prévu à l'école De Bourgogne sera pour les élèves de 5 ans ou de 4 ans. Madame Roberge précise que ce sera pour les élèves de 5 ans. Il n'y aura pas suffisamment d'espace pour ouvrir de nouvelles classes de maternelle pour les enfants de 4 ans dans cette école.

12. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Hélène Roberge présente un rapport sur les activités auxquelles elle a participé dernièrement.

Ce rapport fait état notamment des activités suivantes :

ACTIVITÉS POLITIQUES ET DE REPRÉSENTATION

- Accueil du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur Jean-François Roberge, pour une visite de courtoisie à l'école Sainte-Marie en compagnie du directeur général et du directeur de l'école

ACTIVITÉS MÉDIATIQUES

- Entrevue avec le Journal de Chambly au sujet du 20^e anniversaire de l'école de la Passerelle, école d'éducation préscolaire
- Entrevue avec le Journal de Chambly au sujet de la taxe scolaire
- Entrevue avec le Journal de Chambly au sujet des détecteurs de monoxyde de carbone

ACTIVITÉS CSP

- Souper des Brigades culinaires de l'école secondaire Polybel en compagnie de la présidente du conseil d'établissement de cette école
- Activité du 20^e anniversaire de l'école de la Passerelle, école d'éducation préscolaire, en compagnie de la commissaire du secteur
- Participation à la remise des diplômes de la cohorte des finissants du volet d'éducation internationale de l'école secondaire De Mortagne en compagnie des commissaires du secteur
- Expo-sciences à l'école secondaire du Mont-Bruno

ACTIVITÉS RCSM, FCSQ ET RÉGIONALES

- Rencontre des présidences et directions générales organisée par la Fédération des commissions scolaires du Québec au sujet des frais chargés aux parents pour les projets particuliers (FCSQ)
- Conseil général de la FCSQ
- Rencontre conjointe des trois commissions permanentes de la FCSQ
- Commission permanente de la mission éducative de la FCSQ
- Rappel : prochaine rencontre du conseil d'administration du Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie (RCSM) le jeudi 7 février 2019

- Rencontres mensuelles du conseil d'administration de l'Instance régionale de concertation en persévérance scolaire et réussite éducative de la Montérégie
- Rencontre du conseil d'administration de COVABAR (Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu)

CORRESPONDANCE REÇUE

- Lettres du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au sujet de l'implantation des classes de maternelle 4 ans
- Lettre du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au sujet de la Semaine des enseignantes et des enseignants

SEMAINE DES ENSEIGNANTS ET DES ENSEIGNANTES

Madame la présidente profite de la Semaine des enseignants et des enseignantes pour souligner leur rôle essentiel dans la réussite des élèves. Au nom du Conseil des commissaires, elle les remercie pour leur engagement et leur travail auprès des jeunes.

13. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

13.1 Parole aux commissaires-parents

Monsieur Normand Boisclair fait état des sujets traités lors de la dernière rencontre du Comité de parents. Il invite ses collègues à la soirée-pyjama littéraire de l'école secondaire Ozias-Leduc, le 22 mars 2019.

Madame Isabel Godard, en l'absence de monsieur Jean-François Lortie, fait état d'une formation qui a été offerte le 4 février aux parents d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, en lien avec les outils d'aide informatique. Elle rappelle la tenue de trois soirées-théâtres à l'intention de l'ensemble des parents de la Commission scolaire des Patriotes.

13.2 Parole aux autres commissaires

Monsieur Philippe Guénette rappelle la tenue des finales locales de Secondaire en spectacle au sein des écoles secondaires.

Madame Hélène Roberge rappelle la tenue des journées de la persévérance et la remise des prix par les membres du Conseil des commissaires, dans toutes les écoles.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

C-076-02-19 À 21 h 05, il est proposé par monsieur Alain Langlois de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Présidente

Secrétaire générale

CH/lc